

LE MAG' DU C.D.O.S 63

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 13 - Été 2013

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme continue son tour d'horizon des Comités Départementaux avec pour ce nouveau numéro la présentation du Comité Départemental de Badminton. Le badminton, discipline en pleine

croissance à la fois en France mais également dans le Puy-de-Dôme. Nous avons rencontré M. Jean-Paul JACQUET, président, qui nous a présenté avec passion son comité et la discipline badminton.



Dans ce numéro :

Echos des comités	2
Le C.D.O.S en action	3
Le dossier	4
Événements à venir	6
Infos du CRIB	7

CHAPPES & LA TOUR D'Auvergne ÉLUES

À l'occasion de la 3^{ème} édition du Challenge de la commune la plus sportive du Puy-de-Dôme, ce sont les communes de Chappes et de La Tour d'Auvergne qui ont été élues.

Les cérémonies de remise des récompenses aux municipalités et aux associations sportives ont eu lieu

dans chacune des communes.

Zoom sur ces cérémonies.



ÉDITO



Notre association, depuis le 30 octobre 2012 et la signature d'une convention avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme, soutient officiellement et à sa façon la candidature de la Chaîne des Pys - faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Plus qu'une signature, cet acte revêt une grande importance pour notre association. Nous souhaitons sensibiliser les enfants de Sport Jeunes à cette candidature, c'est

pourquoi notre association offrira un moment privilégié au sommet du Puy-de-Dôme à tous les enfants de Sport Jeunes le mercredi 17 juillet 2013, jour du trentième anniversaire du Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme.

Très bel été sportif à tous !

Geneviève SECHAUD
Présidente

Sommaire :

- Denis Massegli, réélu à la tête du C.N.O.S.F
- Le kit 1^{er} pas a la côte !
- Suivre ses propres résultats sur le web
- Chappes et La Tour d'Auvergne élues !
- Comité Départemental de Badminton
- Le CDI Intermittent et le nouvel avenant n°81



ÉCHOS DES COMITÉS

DENIS MASSEGLIA, RÉÉLU À LA TÊTE DU CNOSF

Jeudi 23 mai 2013 s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Son président, Denis Masseglia, et son bureau exécutif ont présenté leurs rapports de l'année écoulée devant un parterre particulièrement fourni. Le mouvement sportif français s'était en effet donné rendez-vous à la Maison du sport Français pour une matinée à enjeux et en deux temps, une Assemblée générale électorale ouvrant la nouvelle mandature 2013-2017.

À l'issue de cette dernière, un nouveau Conseil d'administration a été élu. Immédiatement réunis, les nouveaux administrateurs ont proposé à ratification par l'AG, le nom de Denis Masseglia, président sor-

tant et seul candidat à sa succession. Confirmé par un dernier vote de l'AG, Denis Masseglia a donc été reconduit pour un nouveau mandat de 4 ans à la tête du CNOSF.

Dans son discours de remerciements, Denis Masseglia a appelé au rassemblement le plus large du mouvement sportif français. « *Tout le monde doit participer intensément à la vie du CNOSF.*

Nous n'avons pas les moyens d'être divisés et devons être absolument rassemblés du mieux possible. Notre force ne pourra être que collective. (...) Avec vous tous à mes côtés, nous pourrons faire en sorte que ces messages passent, (...) que de plus en plus de Français pratiquent le sport, que le sport

français rayonne par ses athlètes, ses dirigeants, les événements qu'il organise... Notre mission c'est de mettre le sport au cœur d'un projet de société. »

« mettre le sport au cœur d'un projet de société ».

Autour d'un projet commun, Denis Masseglia appelle à une action coordonnée, concertée et motivée par une vision en trois volets : « Projet, partage, performance ».

Retrouvez toutes les informations sur cette AG et le nouveau conseil d'administration du CNOSF sur : <http://franceolympique.com>

Source : CNOSF

Denis Masseglia, seul candidat, réélu à la présidence

HANDBALL : LE KIT 1^{ER} PAS A LA CÔTE À RIOM !

Le Comité Départemental de Handball a récemment organisé le Kit 1^{er} Pas au Gymnase de l'Amitié à Riom.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette édition 2013 a connu un véritable succès.

Ce ne sont pas moins de 98 enfants qui ont participé à cet après-midi festif et convivial autour de la pratique du handball.

Retrouvez le Comité Départemental de handball sur : <http://www.handball63.fr>



SUIVRE SES PROPRES RÉSULTATS SUR LE WEB ...

Il y a quelques semaines, est apparue sur la toile, un nouveau site internet... plutôt original et novateur. Il s'agit de :

<http://www.agoneo.com/>

Original, car il offre la possibilité aux passionnés de sport, quel qu'ils soient, une astuce pour conserver une trace de leur carrière sportive

et la partager avec les autres sportifs.

Ce site ne revendique pas sa classification dans les réseaux sociaux, mais présente néanmoins certaines fonctionnalités proches de ceux-ci ; à savoir la possibilité d'avoir des sportifs favoris et des supporters.

D'après sa co-créatrice, Julie GADAN-LORIN, « *Agoneo est la mémoire des sportifs et leur permet de conserver performances et souvenirs* ».

Source : La lettre de l'économie du sport N° 1115.

LE C.D.O.S 63 EN ACTION

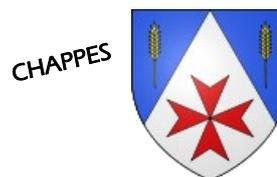
Chappes et La Tour d'Auvergne
élues Communes les plus sportives du Puy-de-Dôme
ont été récompensées par le C.D.O.S 63.



En 2013, pour la 3^{ème} édition du Challenge de la Commune la plus sportive du Puy-de-Dôme organisé par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme, ce sont les communes de :



LA TOUR D'AUVERGNE
(Catégorie moins de 750 habitants)



CHAPPES
(Catégorie moins de 2 500 habitants)

qui ont été élues Communes les plus sportives du Puy-de-Dôme, parmi celles comptant moins de 2 500 habitants.

Présentation du Challenge de la Commune la plus sportive du Puy-de-Dôme

Pourquoi ce Challenge ?

Pour encourager les efforts des petites communes du département en faveur de l'accès pour tous à la pratique sportive. Le sport et sa pratique sont, de plus en plus aujourd'hui facteurs d'animation pour la cité.

Qu'est-ce que ce Challenge ?

Ce Challenge s'adresse aux communes du Puy-de-Dôme de moins de 2 500 habitants, et tend, au-delà de valoriser l'investissement des communes en faveur du sport, à renforcer la dynamique associative et encourager les relations entre les clubs et les services municipaux.

Quels critères d'évaluation ?

Comme en 2011 et 2012, l'organisation du sport dans les communes, les équipements municipaux, la diversité des disciplines proposées, mais aussi les projets sportifs pour les années à venir ont été étudiés par le jury du C.D.O.S du Puy-de-Dôme.

Cérémonies de remises des récompenses à Chappes et La Tour d'Auvergne



La Tour d'Auvergne

9 associations sportives,
plus de 200 licenciés

Mercredi 26 juin 2013



Chappes

16 associations sportives,
près de 900 licenciés

Jeudi 27 juin 2013



LA TOUR D'AUVERGNE

Commune la plus sportive du Puy-de-Dôme

CHAPPES

Commune la plus sportive du Puy-de-Dôme

LE DOSSIER

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Suite de ce tour d'horizon des Comités Départementaux avec la présentation du Comité Départemental de Badminton, jeune et en plein développement. Nous avons rencontré son président M. Jean-Paul JACQUET.

LE BADMINTON... UN SPORT ET UN LOISIR !

PRÉSENTATION DU COMITÉ

COMPOSITION & MISSIONS



Organisation du CD

Président :

Jean-Paul JACQUET

Secrétaire :

Fabienne NOTON

Trésorier :

Eric ALDIGIER

Le Comité Départemental de Badminton est actuellement composé de 9 dirigeants bénévoles dont 4 femmes et d'un salarié à temps complet.

Comme toute instance départementale sportive, le Comité Départemental de Badminton a pour rôle « *d'encourager, d'organiser, d'administrer, de diriger et de développer la pratique du badminton dans le Puy-de-Dôme avec l'ensemble des acteurs du badminton auvergnat.* ».

Le Comité Départemental propose aux meilleurs jeunes, qui constituent la sélection départementale, un entraînement spécifique hebdomadaire.

Le Comité peut également être amené à intervenir dans les écoles primaires et au sein de nouveaux clubs en apportant son soutien et son savoir-faire.



LE BADMINTON CONNAIT UNE CROISSANCE À 2 CHIFFRES !

Créé en 1995, le Comité Départemental de badminton est un comité relativement récent qui présente une croissance du nombre de ses licenciés exceptionnelle depuis 2 saisons maintenant... **une croissance à 2 chiffres !**

Pour preuve, sur la saison 2009-2010, le Comité comptabilisait 1620 licenciés. Il en compte aujourd'hui plus de 2 300.

Dès l'âge de 5 ans avec le Mini Bad' notamment, il est possible de pratiquer le badminton, et ce sans limite d'âge. En effet, le badminton a la particularité de se pratiquer librement en compétition ou en loisir. Cette caractéristique explique sans aucun doute en partie, la croissance du nombre de licenciés. Cette pratique loisir représente aujourd'hui près de 70 % des licenciés.

Pour autant, ces pratiquants de badminton loisirs ne restent pas « enclavés » au sein de leur club. Le comité départemental organise des InterClubs en semaine et en soirée à destination d'un public adulte.

Répartis en plusieurs divisions, les équipes **mixte** se confrontent dans les 5 disciplines que compte le badminton.



Le Comité en chiffres

2 353 licenciés en 2012-2013

26 clubs

20 % : évolution du nombre de licenciés

41 % de licenciées féminines

300 km/h : vitesse pouvant être atteinte par le volant

7^{ème} sport le plus pratiqué dans le monde.



LE BADMINTON, UN SPORT INDIVIDUEL PRATIQUÉ EN ÉQUIPE !

GÉNÉRALITÉS

Le badminton est une discipline olympique depuis 1992, il s'agit là du sport de raquette le plus rapide du Monde.



Quelque soit la catégorie, le niveau de compétition... un match de badminton se joue au meilleur de trois sets de 21 points. Les joueurs, appelés badistes, marquent les points en frappant un volant à l'aide de leur raquette dans le but de le faire tomber dans le demi-terrain adverse.

Le badminton, notamment au niveau local, présente la particularité de se pratiquer en auto arbitrage. Quand on sait qu'au niveau international, pour arbitrer un match de badminton, il faut un juge-arbitre, un arbitre et des juges de lignes, on comprend mieux les raisons d'un auto arbitrage au niveau plus local, où malgré la bonne volonté des bénévoles, ceux-ci ne peuvent se démultiplier.

LE VOLANT

Le volant est un projectile aux propriétés aérodynamiques très particulières. Souvent proche d'un poids de 5g, il suit des trajectoires très différentes des balles utilisées dans la plupart des sports de raquette. Il existe 3 types de volants :

- ⇒ Le volant avec tête et jupe en plastique, utilisé par les enfants et les scolaires, il a l'avantage d'être résistant.
- ⇒ Le volant avec tête en liège et jupe en plastique : modèle utilisé par les joueurs non classés, idéal pour la pratique loisir.



⇒ Le volant avec tête en liège et jupe en plume (cf photo ci-contre). Ce volant, utilisé en compétition, est fabriqué à la main et est composé de 16 plumes d'aile gauche d'oie et pèse 5 grammes. Au cours d'un match de haut niveau, il n'est pas rare qu'une douzaine de volants soit « consommée » !

LE BADMINTON... PRESQUE LE SEUL SPORT MIXTE

Le badminton est un sport de loisirs par excellence, qui se pratique souvent en famille, en couple, ou entre amis. Il a la GRANDE particularité d'être un sport mixte. En effet, le badminton, c'est 5 disciplines, toutes aussi importantes les unes que les autres : simple homme, simple dame, double hommes, double dames et **double mixte**.

UN SPORT FACILE D'ACCÈS... POUR TOUS

Le badminton est donc une discipline qui se pratique en salle et qui cumule autant d'atouts ludiques qu'économiques en raison de sa rapidité d'apprentissage des gestes élémentaires par tous. Il nécessite peu de place, peu de moyens financiers et peu de matériel.

Le badminton est un sport complet « tout en un » qui permet de s'entretenir de manière ludique.



QUALITÉS REQUISES

En compétition, comme dans la pratique loisir, le badminton requiert des qualités d'explosivité, c'est-à-dire vitesse et détente ; de bons réflexes, une bonne coordination et bien évidemment de l'endurance. Le badminton développe également des qualités d'intelligence tactique et de solidité mentale.



Infos pratiques

Chez Jean-Paul JACQUET

Chemin du Terrier

63450 LE CREST

04 73 39 32 25

codep63@badauvergne.org

<http://www.codep63.badauvergne.org/index.php>

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Dès la rentrée scolaire et jusqu'à la fin de l'année, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme aura une activité chargée et cela commencera notamment dès le samedi 21 septembre avec Sentez-vous Sport à Clermont, puis rendez-vous Place de Jaude pour la seconde édition de La Fête du Bénévolat le samedi 5 octobre.

Sport Jeunes fonctionnera à l'occasion des vacances de Toussaint. Enfin, pour clore l'année 2013, marquée par les 30 ans de notre association, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme organisera les premières Rencontres du Sport le vendredi 6 décembre.

SENTEZ-VOUS SPORT À CLERMONT LE SAMEDI 21 SEPTEMBRE

SEPTEMBRE

21

Sortez vos agendas...

SENTEZ-VOUS
SPORT

Pour la 3^{ème} année consécutive, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme participera aux rendez-vous nationaux Sentez-vous Sport.

Après la Foire Internationale de Clermont Cournon en 2011, le parc du Cerey à Riom en 2012, rendez-vous le samedi 21 septembre 2013 à la Maison de Quartier de Croix de Neyrat de Clermont-Fd (de 14 h à 18 h).

Au programme, démonstrations et initiations sportives pour tous et des animations / dégustations sur le goûter.

Soirée d'information

Jeudi 3 octobre à 18 h 30 au C.D.O.S du Puy-de-Dôme

Votre association est-elle bien assurée ? Quelles sont les responsabilités des dirigeants ?

Assurer son association est une obligation pour toutes les associations. Le dirigeant associatif se doit ainsi d'assurer son association pour son activité, ses encadrants, son matériel et ses locaux.

Toutes les questions liées au contrat d'assurance et aux responsabilités des dirigeants bénévoles seront abordées par deux intervenants de la MACIF qui vous apporteront leur expertise sur ce thème.

Inscrivez-vous dès maintenant !

LA FÊTE DU BÉNÉVOLAT LE SAMEDI 5 OCTOBRE - PLACE DE JAUDE

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous donne rendez-vous le samedi 5 octobre 2013 sur la Place de Jaude pour la seconde édition de La Fête du Bénévolat.

Au programme de cet après-midi entièrement gratuit :

- ⇒ démonstrations et initiations sportives (roller, tir à l'arc, ...)
- ⇒ **Démonstrations de roller derby**
- ⇒ Spectacles
- ⇒ Jeux en bois grandeur nature...

Comités, clubs, si vous le souhaitez, nous vous proposons également de vous associer à cette manifestation avec des démonstrations et/ou des initiations sportives ou tout simplement par de la diffusion d'informations.

Vous êtes intéressés, contactez-nous dès à présent !

OCTOBRE

5

Sortez vos agendas...



LE MAG' DU C.D.O.S 63

LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME AUX FORUMS !

Forum des associations de la Ville de RIOM

Dimanche 8 septembre 2013 au Cerey

Forum des associations de la Ville de CLERMONT-FD

Samedi 5 et dimanche 6 octobre 2013 au Polydôme

SPORT JEUNES - VACANCES DE TOUSSAINT

Pas de vacances pour le Centre d'activités Sport Jeunes qui fonctionnera du lundi 4 au vendredi 8 novembre 2013.



LES RENCONTRES DU SPORT—VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2013



Plus d'informations, à venir sur ces premières Rencontres du Sport dans le prochain numéro du Mag'.

DECEMBRE

6

Sortez vos agendas...

LES INFOS DU CRIB

NOUVEAU ! À compter du 1^{er} juillet 2013, modifications de la contribution patronale d'assurance chômage.

Majoration pour les embauches en CDD de moins de 3 mois

La majoration de la contribution patronale d'assurance chômage découle directement de la loi de sécurisation de l'emploi entrée en vigueur le 17 juin 2013.

Eclairage

- ⇒ Cette majoration est due sur la même assiette que les contributions d'assurance chômage.
- ⇒ Cette majoration est applicable aux **CDD** conclus pour accroissement temporaire d'activité d'une durée **inférieure ou égale à 3 mois** (taux variable selon la durée du CDD : cf tableau ci-dessous).

CDD conclus pour accroissement temporaire d'activité de moins de 3 mois	Durée CDD	Taux majoration
	Inférieur ou égal à 1 mois	3 %
	Supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 3 mois	1,5 %



Important : en cas de transformation du CDD en CDI, la majoration n'est plus due.

Dans ce cas, il conviendra de la déduire du bordereau suivant la transformation du CDD en CDI.

Exonération pour les embauches en CDI d'un jeune de moins de 26 ans

La loi prévoit une exonération lors de l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans. La durée de l'exonération est fixée selon l'effectif de l'entreprise.



LES INFOS DU CRIB (SUITE)

Le CDI Intermittent - avenant n°81

Un nouvel avenant vient modifier quelque peu les caractéristiques de ce contrat : il s'agit de l'**avenant n°81** du 5/12/2012, étendu par arrêté du 26/03/2013 et publié au Journal Officiel du 3/04/2013.

Rappel des caractéristiques d'un contrat de travail intermittent

- ⇒ C'est un **contrat de travail indéterminé**,
- ⇒ Conclu sur une période de **36 semaines** contractuelles maximum sur une période de 12 mois.
- ⇒ Il permet à un **salarié d'alterner périodes travaillées et périodes non travaillées**.

Quels emplois concernés ?

- ⇒ Tous les **emplois liés à l'animation**, l'enseignement, l'encadrement et l'entraînement des APS, ainsi que ceux liés aux services (ménage, cuisine...)
- ⇒ Tous les emplois dans les établissements dont la **période de fermeture est supérieure** à la durée légale des congés payés.

Ce contrat permet ainsi de pourvoir des postes permanents, qui, par nature, comportent une alternance, régulière ou non.

Principales nouveautés apportées par l'avenant n°81 :

- ⇒ **Nouvelle mention obligatoire dans le contrat de travail** : la date de début du cycle annuel de 12 mois.
- ⇒ **Nouveautés dans les modalités de dépassement du seuil de 36 semaines sur 12 mois** :

Il est possible de dépasser le seuil de 36 semaines par période de 12 mois dans la limite maximale de 42 semaines. Les heures réalisées par le salarié au-delà de 36 semaines d'activités donneront lieu à une majoration payée de :

- **4 %** lorsque le salarié réalise de 37 à 40 semaines d'activités (hors congés payés)
- **8 %** lorsque le salarié réalise de 41 à 42 semaines d'activités (hors congés payés)

Quelque soit le nombre de semaines travaillées par an, le **temps de travail ne pourra dépasser** annuellement une **moyenne de 35 heures par semaine**.



- ⇒ **Nouveautés concernant les droits de salariés** :

- Le **chômage des jours fériés** ne pourra être la cause d'une **réduction** de rémunération.
- Les salariés en contrat intermittent bénéficieront de la **garantie de maintien de salaire** en cas d'**incapacité temporaire de travail** conformément aux dispositions des articles 4.3.1 et 4.3.2 et de la **garantie prévoyance** de l'article 10.3 de la convention collective nationale du sport.

Partenaires



Directrice de publication :

Geneviève SECHAUD

Rédactrices : Bérangère CHAPON, Christelle DUCORNAIT, Christine MEUNIER et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63

N° 13 : Été 2013—prix : 0.10 €

Retrouvez-nous sur le web :

<http://puydedome.franceolympique.com>

Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63 000 CLERMONT-FERRAND
☎ 04 73 14 09 61 - 📠 04 73 14 40 26
✉ CDOS63@wanadoo.fr